



En attente de mon attestation assédic

Par **izi13**, le **06/05/2013** à **10:38**

Bonjour à tous

J'ai effectué une rupture conventionnelle de mon contrat de travail en accord avec mon employeur (ceci dit la demande à été fait par mon employeur, j'ai été contrainte et forcée bref) La rupture a été homologué par la direccte et mon contrat c'est fini le 11 AVRIL 2013.

Depuis ce jour je n'ai reçu aucuns documents ni paiement, soit mon salaire d'avril, mon attestation assedic, mon solde de tout compte, et mes 3 dernières fiche de paie.

De plus j'ai été en arrêt pour dépression du 18 février jusqu'au 6 mars, j'ai été payé par la sécu pour la période du 22 au 28 mais pas pour le 1er au 6 car mon employeur ne leur à pas fourni ma fiche de paie.

J'ai tenté en vain d'appeler mon employeur pour avoir ces documents mais il ne me répond pas.

Je me suis déplacé sur mon ancien lieu de travail, j'ai envoyé une lettre en rar et des mails mais je n'ai toujours pas de réponse.

A cause de cette attente le pôle emploi ne peut pas établir mes droit.

Cette situation me cause un réel préjudice, car je ne peux pas me lancer professionnellement dans mon nouveau projet de création d'entreprise, et financièrement mes paiement de loyer et mon paiement de crédit bancaire son en attente.

Je sais que selon les textes de loi l'employeur doit fournir ses documents à la fin du contrat de travail, mais comment faire quand ce délais n'ai pas respecté?

En vous remerciant pour votre aide.